République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_024_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés : Simon POUVREAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués représentant la commune au Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité d'élire un délégué avec son suppléant pour Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale selon les statuts du syndicat : un délégué pour une tranche de 500 habitants. Ces délégués constitueront le comité syndical du SMAM et devront ensuite élire le bureau syndical parmi les membres du comité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

- Mme FEUILLADE BRIERE Delphine
- M. VERILHAC Emmanuel

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Margot PODGORNY
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_024_2026-DE
AGEDI